

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

Délibération
n° 2013.10.184

**Camping
communautaire :
demandes de
remboursement**

LE DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 octobre 2013**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Patrick BOUTON, Jacques DUBREUIL à Jacques NOBLE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Catherine PEREZ à Frédéric SARDIN, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Maryse ROUX, Janine GUINANDIE par Victor KERRIGUY

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Zahra SEMANE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.10.184**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

CAMPING COMMUNAUTAIRE : DEMANDES DE REMBOURSEMENT

Par délibération n°82 du 11 avril 2013, le conseil communautaire a approuvé la grille tarifaire du camping communautaire prévoyant notamment que les clients qui le souhaitent, peuvent verser un acompte pour la location d'un emplacement de mobil home.

Ainsi, Mme DEGREMONT qui avait effectué la réservation d'un mobil home pour la période du 20 juillet 2013 au 3 août 2013 en versant un acompte, a informé le GrandAngoulême, par courrier du 3 mai dernier, du décès de son époux et sollicite le remboursement de sa réservation, pour un montant de 298 €.

Par ailleurs, le camping du Plan d'Eau a déposé un dossier d'inscription auprès de la Fédération régionale d'hôtellerie de plein air de la Région Poitou-Charentes pour l'obtention du label « Camping Qualité ». Le règlement de l'audit prévoit une inspection mystère avec obligation de remboursement du séjour de l'auditeur « client ». Cette inspection a eu lieu les 22 et 23 juillet 2013. L'auditeur, M. LELOUP Christophe a séjourné sur un emplacement tente avec un forfait une nuit, soit 17,00 €, tarif applicable sur la base de la grille tarifaire du camping.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 26 septembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER le remboursement de :

- l'acompte versé par Mme Nicole DEGREMONT, qui s'élève à 298 €,
- la facture de M. Christophe LELOUP pour un montant de 17,00 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

23 octobre 2013

Affiché le :

23 octobre 2013